

Saint Benoît, ce patriarche de la vie religieuse en Occident, lui dont les disciples ont enrichi l'Europe, et à qui les lettres et les sciences doivent la conservation de leurs plus beaux trésors; saint Benoît, dont l'esprit plana longtemps sur d'innombrables générations pour les civiliser et les instruire; saint Benoît, instituteur de la vie monastique, ordonna textuellement à ses disciples d'obéir dans les choses même impossibles: on comprend que c'est ici l'écho de la parole évangélique; on peut le voir dans la préface de ses règles et dans les chapitres 5 et 68.

Saint Ignace n'ignorait pas le mystère de cette sainte témérité qui s'en remet à Dieu du soin de transporter les montagnes pour faire éclater les triomphes de la foi; mais il n'en a point laissé la leçon par écrit.

Saint Ignace exhorte à se laisser porter et regir par la *divine Providence*, comme si on était un mort *perinde ac si cadaver essent*. Cette image n'est pas de lui, il l'a prise évidemment du grand et admirable saint François d'Assise. Cet homme si extraordinaire, si puissant et si doux, auquel il fut donné de réaliser tant de merveilles, qui vint montrer à la terre l'évangile vivant de la pauvreté et de la croix dans un apostolat si beau et si vrai, saint François d'Assise ne regardait comme réellement obéissant au rapport de saint Bonaventure, autre lumière éclatante du moyen-âge, que celui qui se laissait toucher, remuer, placer, déplacer sans aucune résistance, comme un corps sans vie, *corpus exanimé*. Il exprimait la même pensée à peu près encore dans les mêmes termes lorsqu'il disait son sentiment à ses religieux en les instruisant sur l'obéissance: "Ce sont des morts que je veux pour disciples, non des vivans, *mortuos, non vivos, ego meos volo*, et Cassien, longtemps avant lui, s'était servi de cette énergique image pour exprimer la perfection de l'obéissance.

A continuer.

L'abondance des matières nous a empêché jusqu'à présent de reproduire l'excellent article suivant que nous tirons du *Castor*. Mais comme le retard ne lui a rien oté de son mérite, nous espérons que nos lecteurs ne le verront pas sans intérêt.

REVUE DE L'ANNÉE 1843.

Situation politique.—*Revue de la session.*—*Ce que sont les grandes affaires.*—*Progrès social.*—*Québec et Montréal.*—*Sinistres.*—*Les miracles de la vapeur.*—*Nécrologie de 1843, Sir Charles Bagot, M. Dufresne, etc.*—*Résumé.*

S'il est vrai que les années passent vite et semblent de plus en plus courtes à mesure qu'on avance dans la vie, et qu'aux vieillards dont l'existence est vide et monotone elles ne paraissent plus que des semaines, il n'en est plus de même à l'égard du genre humain considéré dans son universalité; pour lui, à mesure qu'il vieillit, les années sont devenues plus longues et plus remplies d'événemens; elles sont aujourd'hui des siècles, car une année voit maintenant s'accomplir des combinaisons et des révolutions politiques qui auraient fait autrefois la grande affaire de plusieurs générations.

Dans la petite sphère où s'agitent et tourbillonnent les destinées de notre jeune pays, chacune des dernières années a été marquée par quelque événement important. Depuis 1830, le Bas-Canada a essuyé deux pestes, deux insurrections et trois dictatures. Il a vu deux grandes époques d'agitation constitutionnelle, a été jugé par deux grandes enquêtes de la mère-patrie, a vu suspendre d'abord et puis détruire sa constitution, et son sort s'unir à celui d'une autre province; a reçu l'inauguration, d'abord ironique, puis sérieuse d'un système de gouvernement jusqu'alors inouï dans les colonies anglaises; a été régi par trois différens ministres plus ou moins responsables, et sous toutes ces diverses modifications de l'état social, a essuyé une avalanche de lois telles que son digeste ne le cède en barbarie, en contradictions, en absurdités, en obscurités à celui d'aucun des plus vieux peuples du monde.

Sans flatterie, l'année qui vient de s'écouler peut se louer d'avoir ajouté en bonne part aux complications, au *toku-bohu* de notre politique et de notre jurisprudence. La position où elle nous a laissés, quoique moins terrible, est peut-être plus dangereuse que celle où nous étions en 1837, lorsque la population française tiraillée par ses anciens chefs politiques, en deux sens contraires, ne savait ni quelle voix écouter, ni quelle doctrine préférer. L'époque actuelle, par-là même qu'elle est moins tranchée, n'en est que plus difficile. Rien ne tarde la marche de la liberté et le progrès moral des nations comme ces temps de scepticisme, d'irrésolution et d'apathie, où l'esprit humain est tenté de se demander à lui-même ce qu'il veut et ce qu'on veut de lui. Pour les peuples, le doute et la défiance d'eux-mêmes et de leurs gouvernans est pis que la certitude de l'oppression, quand ils ont en même temps la certitude de leur énergie. Mieux vaut la persécution que la mystification; mieux vaut un combat acharné qu'une trêve mentouse et perfide.

Après avoir marché à la suite d'hommes à juste titre populaires dans les voies d'une opposition honnête et vigoureuse, nous nous trouvons, au commencement de l'année dernière, rendus avec ces hommes sur un terrain politique libre et qu'on aurait cru inviolable; mais, tandis que nous nous disposions à nous y établir à notre aise, voilà que la terre manque sous nos pieds, que nos hommes d'état disparaissent dans la vie privée, et qu'avant la fin de l'année il ne reste plus au pouvoir qu'un seul nom dans lequel nous puissions avoir quelque confiance.

Cette confiance en lui, devons-nous la pousser jusqu'à l'ingratitude envers ceux qui n'ont combattu que pour nous et contre leurs intérêts? Devons-

nous la pousser jusqu'à donner gain de cause à une intrigue qui nous a jeté les mots équivoques aux oreilles comme on jette du sable dans les yeux? Assurément non. D'un autre côté devons-nous exagérer, envers le vieux martyr de la liberté, la défiance jusqu'à l'insulte?

Devons-nous faire de ce qui, en prenant acte des protestations officielles et non officielles du gouverneur et de son confident intime, n'est après tout qu'une argutie, une chicane, devons-nous en faire un véritable chisme politique? Devons-nous être si pressés de recommencer une troisième lutte constitutionnelle avec toutes ses chances, ses péripéties, ses catastrophes? Non, assurément; et cela est possible, nous devons l'éviter. Mais, que faut-il donc faire et que faut-il dire? N'avons-nous pas raison d'avancer que l'époque actuelle est une époque de doute et d'irrésolution, la pire de toutes les époques?

Heureusement, elle ne sera pas longue! Ou M. Viger applanira les difficultés qui se sont rencontrées sur le chemin du gouvernement responsable et alors il fera rappeler au pouvoir les hommes qu'un malentendu en avait éloignés; ou, lui, il découvrira qu'on veut réellement tromper le peuple et se jouer de sa patience, et alors il jettera à un gouvernement meilleur ses titres et ses parchemins au visage et reviendra de lui-même se placer au poste où il a si longtemps, si noblement combattu. Alors l'Angleterre verra qu'elle n'y gagnera pas plus à refuser aux Canadas-Unis ce qu'elle avait refusé à chacun d'eux, et que rien n'arrivant ces deux provinces, elle a cru résoudre le problème du despotisme elle s'est lourdement et cruellement trompée. L'une ou l'autre de ces choses arrivera plus promptement qu'on ne le pense, car il y aurait folie à toujours différer des explications qui perdent tout leur mérite en vieillissant; et si M. Viger suivait une autre conduite, les malédictions sous lesquelles s'écraserait la fin de sa belle carrière, la coupe d'amertume et de déception qu'il aurait à vider, seraient si amères qu'il y aurait cruauté de notre part à lui en donner seulement un avant-goût.

Voilà pour la position politique où nous a laissés l'année 1843. Mais en moins, tandis que nos ministres étaient au pouvoir, ont-ils pu remédier aux vices de notre législation?

Leur a-t-il été donné de faire disparaître beaucoup de mauvaises lois pour leur en substituer d'excellentes? Malheureusement, leurs cœurs patriotiques doivent gémir sur le peu de bien qu'il leur a été donné d'accomplir, et quel qu'aient été leur courage et leur volonté, beaucoup de choses, même dans ce qu'ils ont fait, seraient à refaire. Leur préoccupation a toujours été si grande sur les questions politiques proprement dites qu'il leur en est peu resté pour les choses pratiques. La législation a été d'ailleurs tellement tiraillée en tous sens par l'esprit de parti durant l'enfancement de nos lois, qu'elle n'a pu mettre au jour que des mesures informes et rachitiques. Nous allons les détailler comme preuve de notre avancé, et comme la dernière a bien été l'époque la plus intéressante de l'année 1843, pour bien en faire la revue nous allons faire aussi celle de la session.

La judicature a été d'abord le point de mire de tous les hommes plus ou moins engagés dans le trafic de la légalité. Et il faut avouer que ceux-là ont en effet une influence assez redoutable dans le pays pour qu'un ministre et des législateurs bien élevés aient tout d'abord pensé à eux; seulement on s'est tellement pressé cette fois-ci de voir à leurs intérêts qu'on a agi tout à fait sans leur participation, au moins pour ce qui est du barreau de Québec. Celui de Montréal a été, assure-t-on, sinon officiellement et en masse, du moins privé et individuellement consulté.

Maintenant, le travail que le ministère en présenté aux chambres sur ce sujet était-il parfait? Les ex-ministres eux-mêmes, si on leur posait cette question, répondraient négativement. Mais est-il meilleur que le système existant ou plutôt mourant? Beaucoup de gens en doutent et lui font parler un bien triste compliment. La cour d'appel est la même sous un autre nom, que celles que nous avons depuis Lord Durham, les juges de Montréal revisant les jugemens de ceux de Québec et vice versa. Sans un homme courageux qui s'est opposé à cet abus, nous aurions eu quelque chose de pis encore; les juges de Québec revisant les jugemens des juges de Québec et les juges de Montréal revisant aussi les leurs. La cour de circuit, c'est la cour de district revêtue d'un nouveau costume et débarrassée du *fee fund*, mais embarrassée du commissaire des banqueroutes. Nos hommes d'état ont donc fait comme nous faisons souvent, nous autres journalistes: ils ont fait du neuf avec du vieux. Tout ce que nous aurons de plus à l'avenir, c'est deux termes de la grand'cour à Québec et une petite cour dans chaque paroisse qui se souciera de nommer dans son sein un polype d'une espèce aussi dangereuse.

Nous ne dirons rien de la nouvelle loi des enrégistremens sinon que tous nos confrères ont recommandé aux possesseurs d'hypothèques d'enregistrer avant qu'elle ne soit en opération. C'est là un trait monumental et qui vaut des volumes sur la grande amélioration qu'on nous a donnée.

La loi des banqueroutes forme une grosse masse d'imprimé auquel nous avons eu peur de toucher; nous croyons que les lois meilleures ne sont pas toujours les plus longues, et que l'ennui seul aura empêché les hommes compétents de disséquer le bill Draper et d'en médire comme du reste. Mais laissons-le entrer en opération et l'on aura encore probablement une nouvelle preuve de l'impossibilité absurde qu'il y a de remonter pièce à pièce, comme on veut le faire ici, ce grand échafaudage qu'on appelle le code civil.

La loi d'éducation, celle du notariat, celle des municipalités sont retirées, toutes tremblantes dans leurs cartons, au bruit de la grande querelle qui s'est élevée entre les ministres et le gouverneur. Puissent-elles, par un heureux